

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° M20- 0007465

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

9266

Société :

9R A M

☐ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom :

EL MAATAOUI ARISS

Date de naissance :

01.01.53

Adresse :

ONA N° 201 DARWA

Tél. :

0622206473

Total des frais engagés :

469,10

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

14/09/2021

Nom et prénom du malade :

MARZOUK KHAOUA

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☒ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

DEROUA

Le :

03/12/21

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Dr. El Mostapha Aziz ALAOUI

Neurochirurgien

Chirurgie de la colonne vertébrale

Electroencéphalographie

18, Rue Abou Maachar quartier des Hôpitaux

(à côté de Radiologie Anoual) - Casablanca

Casablanca - Tél.: 05 22 86 41 00

E.mail: doctoralaoui@hotmail.com

Sur Rendez-vous



الدكتور عزيز علوي المصطفى

أخصائي في أمراض وجراحة الرأس،

الدماغ، الأعصاب والعمود الفقري

التخطيط الكهربائي للدماغ

18، زقاق أبو معشر حي المستشفيات

بجانب الفحص بالأشعة أنوال - الدار البيضاء.

الهاتف: 05 22 86 41 00

البريد الإلكتروني: doctoralaoui@hotmail.com

بالموعد

Casablanca, le..... في الدار البيضاء

14/09/2021

(PPV: 75DH10)

MARZAK Khaddouj

75,10

EPYCA 75

1 gel

22H, pendant 21J

94,00

MYDOFLEX

1 COMP

10H

21H, pendant 21J

169,10

Dr. A. ALAOUI EL MOSTAPHA
Neurochirurgien
18, Rue Abou Maachar - Anoual
Casablanca
Tel: 05 22 86 41 00

Batch No./Exp./PPV 94 dhs 00

Lot: 3849

Exp: 10 2023